

EXTRAIT* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 17 février 2021

* le PV intégral a été affiché et publié sur le site de la commune www.guerny-village.fr. Il peut être consulté à la mairie.

Etaient absents excusés :

Mme Monique CATON (pouvoir à Thomas LEPILLER),

M. Eric BAZET (pouvoir à Catherine LEPILLER).

Absent : M. Antonio ALVEZ HELENO

Secrétaire : M. Alain DUVAL

APPROBATION DU PV DU 18/11/ 2020

Le PROCES VERBAL est approuvé à l'unanimité.

S.I.E.G.E. 27 : ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Poursuite du remplacement de l'éclairage par LED Tranche Chemin de l'Epte

La contribution communale estimative s'élève en dépenses d'investissement à 40% du montant HT du programme EIP1 soit **3 000 €** (le montant estimé du programme est de 9 000 € TTC et 7 500 € HT).

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer la convention de participation financière et à inscrire ces sommes au budget de l'exercice 2021 en dépenses d'investissement.

b) Adhésion au groupement d'achat d'énergie électrique coordonné par le SIEGE 27

L'acte constitutif du groupement est présenté par Madame le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette demande d'adhésion au groupement d'achat.

NATURA 2000 - Comité de pilotage : Nomination d'un titulaire et d'un suppléant

Afin de participer au comité de pilotage du site Natura 2000, la Direction Départementale des Territoires et de la mer de l'Eure demande au conseil municipal de nommer un représentant élu et un suppléant.

**Après délibération le conseil municipal accepte les nominations Thomas LEPILLER
Représentant et Catherine LEPILLER Suppléante**

AERODROME d'ÉTRÉPAGNY : Retrait des communes de Lyons la Forêt et de Corny
Après en avoir délibéré le conseil municipal prend acte du retrait des communes de Lyons la Forêt et de Corny à compter du 01/01/2021.

C.N.A.S. (Comité National d'Actions Sociales)

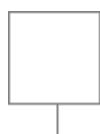
Après délibération le conseil municipal nomme Mme Monique CATON déléguée élue, Mme Anne IHARASSARRY déléguée agent, Mme Marie-Christine KLEINHOLTZ correspondante et M. Christophe BRASSEUR suppléant.

C.D.G. 27 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

La Commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :



- décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité paternité adoption,

Pour les agents non affiliés à la C.N.A.R.L. :

- accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/22. Régime du contrat : Capitalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat.

SUEZ : CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'EAU

Madame le maire rappelle que le contrat de prestations de service qui nous liait à SUEZ pour l'entretien du réseau, la relève des compteurs et la facturation était caduque depuis février 2020.

Un nouveau contrat avec notre prestataire a été négocié. Il reconduit toutes les prestations précédentes et prévoit l'installation d'un système de radio relève. Ce système permettra d'éviter les rendez-vous avec le relevage, les estimations, les litiges, les avoirs, les mises en demeure et parfois les actions en contentieux. Les abonnés, prévenus avant le passage du radio relevage, pourront s'ils le souhaitent, relever eux-mêmes l'index de leur compteur pour vérifier leur facture.

Par ailleurs, SUEZ nous informe que notre réseau est en bon état mais qu'il conviendrait de remplacer les compteurs installés depuis plus de 15 ans pour garantir un comptage correct, le comptage d'un compteur usé pouvant afficher une consommation sous-évaluée de 2 à 3%. Ce remplacement, à la charge de la Régie, coûterait près de 13 000 € HT pour 71 compteurs vétustes.

Suez propose de remplacer tous les compteurs en les équipant du système de radio relève pour la somme de 11 767 € HT. Dans cette hypothèse, le coût annuel du contrat de prestations serait de 5 900 € HT au lieu de 7 200 € actuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition de contrat de prestation de services, de remplacement des compteurs et d'installation de la radio relève.

LOCATION DES MARAIS COMMUNAUX ANNEE 2021

Mme le Maire propose de reconduire les locations des marais.

L'E.A.R.L. le Prieuré de Guerny est repreneur de la location du Marais de Guerny cadastré ZE 41 et ZE 36 d'une superficie de 10ha 83a 57 ca.

Mr Philippe LEPILLER est repreneur de la location du Marais de Gisancourt, cadastré ZD 46 d'une superficie de 18 ha 25a 57ca.

Le montant du loyer sera défini en fin d'année en fonction de la parution des derniers indices.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide les reconductions des locations des marais à l'E.A.R.L. le Prieuré et à Mr Philippe LEPILLER pour l'année 2021.

CONTRAT DE LOCATION DES JARDINS AGRICOLES

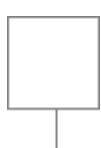
Madame le maire rappelle la décision prise au conseil municipal du 18/11/2020 fixant le loyer annuel des jardins agricoles à 1 € le m². Compte tenu des conditions économiques actuelles elle propose de ramener le montant du loyer annuel à 0,50 € le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

Monsieur PETIT propose de donner gracieusement des cuves pour la récupération de l'eau des gouttières.

ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS

Le conseil municipal accepte les remboursements de la taxe foncière (313 €) et du double paiement de Bureau Vallée (36,38 €).



QUESTIONS ORALES

Site Internet de la commune

Le nouveau site internet de la commune dont un lien avait été communiqué aux conseillers a été accueilli avec enthousiasme.

Ce site sera très prochainement accessible directement sur le « net ».

Eglise

M. F. LEPEUPLE fait un point rapide de l'avancement des travaux de rénovation de la nef qui sont pratiquement terminés en ce qui concerne les lots maçonnerie et couverture. Il reste à fixer les bancs. Ceci sera réalisé prochainement. Un bilan complet sera réalisé à la fin du chantier.

SYGOM

Le SYGOM prépare une évolution du mode de collecte des ordures qui sera déployée en 2021. Chaque foyer sera équipé gratuitement de 2 nouveaux bacs pour les ordures ménagères et les déchets recyclables.

Une augmentation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été adoptée par le Comité Syndical pour accompagner l'investissement nécessaire à la modernisation et à l'optimisation du service porté par le SYGOM.

Ce changement s'effectuera entre le 8 mars et le 3 Juillet 2021, un agent passera dans chaque foyer pour recenser les besoins de chacun et apporter toutes précisions utiles.

Aucune information n'est encore disponible sur le pesage des déchets individualisés et leur facturation au réel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30

